

Vous pouvez agir pour le Magnerolles !



GATINE POITEVINE

Lettre d'information Novembre 2016

Vallée du Magnerolles

Afin d'obtenir des résultats en termes d'amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces du site Natura 2000 de la vallée du Magnerolles, des outils existent et permettent à **Tous** de s'engager.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous, que vous un soyez un propriétaire privé, une collectivité, une association, une entreprise, ou un agriculteur :

La Charte Natura 2000

Simple et accessible à tous, la charte vous offre la possibilité de montrer votre engagement en faveur des espèces et/ou habitats menacés. Les bonnes pratiques doivent être respectées pendant 5 ans.

Le Contrat Natura 2000

La signature d'un contrat, sur une parcelle non agricole (hors PAC) vous assure une prise en charge du coût des travaux réalisés en faveur des espèces ou habitats constituant un enjeu sur le site, moyennant le respect de certaines bonnes pratiques.

Les engagements sont à respecter pendant 5 ans. Le coût pris en charge est évalué au montage du contrat, soit sur la base d'un devis (il y aura alors remboursement après paiement de facture), soit sur la base d'un coût forfaitaire lié aux opérations (paiement au forfait).

Si vous êtes un propriétaire privé, le contrat vous donne les mêmes avantages fiscaux que la signature de charte.

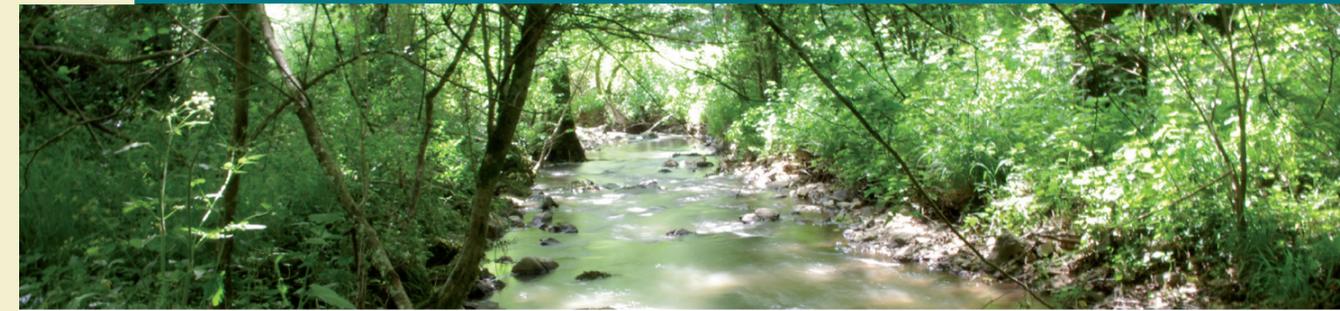
Les Mesures Agro-Environnementales

Les Mesures Agro-Environnementales visent à favoriser financièrement les bonnes pratiques sur les parcelles agricoles.

Les engagements sont à respecter pendant 5 ans. Ils concernent des pratiques visant à réduire les impacts de l'exploitation sur le milieu (réduction des intrants, réduction des apports azotés, entretien des haies, etc.).

Le manque à gagner potentiellement induit ou le temps passé est rétribué en fonction de la typologie des mesures retenues et de leur niveau de contrainte.

Dans tous les cas si vous êtes intéressés n'hésitez pas à contacter Anthony BENAY au CPIE de Gâtine Poitevine de sorte à ce qu'il puisse donner suite à vos demandes.



EDIT'EAU

Depuis 2012, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Gâtine Poitevine (basé à Coutières) est responsable de l'animation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 «vallée du Magnerolles».

L'objectif permanent est l'entretien d'une dynamique de territoire permettant la conservation du site Natura 2000 et de ses précieux habitants.

Le CPIE de Gâtine Poitevine a de nouveau été retenu pour assurer cette mission pour 3 ans entre 2015 et 2018 et c'est Anthony BENAY, chargé de mission agro-environnement qui reste votre interlocuteur.

Le travail partenarial se poursuit donc de concert entre le CPIE, le Syndicat Mixte à la Carte Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine, l'Association Agréée Pêche et Protection des Milieux Aquatiques des pêches sportives saint-maixentaises et le SERTAD.

Vous avez peut-être déjà rencontré notre chargé de mission mais si ce n'est pas encore le cas, n'hésitez pas à le contacter, il se fera un plaisir de vous informer quant aux richesses de la vallée et sur les bonnes pratiques à adopter.

Le CPIE de Gâtine Poitevine

Pourquoi un réseau Natura 2000 ?



Natura 2000 est un réseau de sites sur lesquels existent des espèces et des habitats remarquables ou menacés. Les Etats de l'Union Européenne s'engagent pour préserver ce patrimoine écologique.

Les habitats les plus caractéristiques sont les pelouses se développant sur les affleurements rocheux des Tines de Chobert.

Localement, l'approche est de réunir les meilleures conditions possibles (en prenant en compte les activités humaines) pour assurer sur le site, la conservation des espèces et habitats visés par les directives européennes.

L'Ecrevisse à pieds blancs, pour laquelle un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope a par ailleurs été pris depuis 1995, a quasiment disparu suite à deux accidents chimiques en 2002. Reste cependant une population conséquente d'Agrions de Mercure pour lesquels un suivi a été effectué dans le courant de l'été 2013.

Ainsi, le site de la vallée du Magnerolles s'étend sur 1822 ha répartis sur 4 communes. Il abrite 2 habitats naturels et 19 espèces d'intérêt communautaire.

En France, en 2011, Natura 2000 ce sont 1753 sites couvrant 12,5 % du territoire métropolitain

Vous êtes un particulier, un agriculteur, une collectivité, une école et vous êtes intéressé par ce qui se passe dans votre propre mare ou propriété communale? Nous avons quelque chose à vous proposer!

Le CPIE de Gâtine Poitevine vous propose de participer à l'opération « Un Dragon ! Dans notre Gâtine ? » : www.dragonengatine.fr

Vous pouvez dès aujourd'hui contacter le CPIE pour partager vos observations, envoyer une photo d'un « dragon » trouvé dans votre jardin, poser une question... Nous vous proposons également de réaliser le diagnostic « amphibiens » de votre jardin et de venir visiter votre mare ou zone humide. Ce véritable temps d'échange convivial et constructif sera sans aucune contrepartie de votre part.

Alors n'attendez plus et contactez-nous!



Crédits photos et illustrations : CPIE de Gâtine Poitevine, Gilbert Mullon, DREAL PC, NR, Fédération de Pêche 79.

CPIE de Gâtine Poitevine
6 rue du Jardin des Sens 79340 COUTIERES
Tel : 05.49.69.01.44 / Fax : 05.49.69.12.52
Email : anthony@cpie79.fr

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
Education à l'Environnement et Accompagnement des territoires
Association APEM, déclarée Loi 1901, affiliée à l'Union Nationale des CPIE



Que se passe-t-il sur le site?

Communication

Vous l'avez sans doute déjà aperçu. Il trône au bord de la route Nanteuil-La Mothe Saint-Héray. Ce joli panneau d'information sur la vallée du Magnerolles a été inauguré le 13 juin 2015 après une randonnée animée ayant regroupé une trentaine de personnes.



Au delà de ce panneau, cela marque la concrétisation d'un travail partenarial engagé avec la commune de

Nanteuil, les associations de randonnées locales, la communauté de communes du Haut Val de Sèvre et enfin le Département pour la remise en service d'une fiche randonnée restée en sommeil depuis plusieurs années. L'itinéraire figure sur le panneau au même titre que les autres sentiers balisés permettant la découverte de la vallée.

Alors plus aucune excuse pour ne pas aller découvrir ses richesses!!!

Tous à la rivière!



Les animations scolaires se poursuivent sur le Magnerolles avec notamment l'école de Soudan qui a la chance de pouvoir accéder à pied au cours d'eau depuis l'établissement. La dernière animation s'est tenue le 27 septembre dernier.

Au total depuis 2013, ce sont **une centaine d'élèves** allant de la maternelle (Soudan) en passant par la primaire (Nanteuil) jusqu'au lycée (Saint-Maixent) qui ont été sensibilisés à la richesse du milieu aquatique et à sa préservation.



D'autre part, on parle aussi régulièrement du Magnerolles avec le grand public en partenariat avec la Société Herpétologique de France et ses journées nationales sur la conservation des amphibiens et des reptiles organisées annuellement dans le cadre du festival International du Film Ornithologique de Ménigoute.

Cela représente **une centaine de personnes sensibilisées** entre novembre 2013 et novembre 2015 ayant eu la chance de faire connaissance avec le beau bocage préservé de Chausseroy chez M. et Mme Braconnier sur la commune de Soudan.

Le Magnerolles a de la (re)sources



Les sources et petits suintements d'eau, annexes du Magnerolles, constituent un enjeu très important pour ce cours d'eau car le débit sur son cours principal en est très dépendant.

Ces dernières étaient finalement assez mal connues et répertoriées sur le bassin.

C'est pour cela qu'un inventaire collaboratif a été organisé sur site le **14 septembre 2016**. Les partenaires ont été l'ONEMA, le SMC et l'AAPPMA des pêches sportives.

Ainsi ce sont **50 sources** qui ont pu être référencées et caractérisées contre les 13 qui étaient connues dans les données du Documents d'Objectifs jusqu'ici.

Des actions devraient suivre rapidement concernant ces sources.

Natura 2000 auprès des agriculteurs

Un des principaux leviers d'action pour améliorer l'état de conservation des espèces et habitats du site réside dans l'implication des exploitants agricoles du fait de la proportion importante des surfaces agricoles du bassin versant du Magnerolles.

A ce titre, le CPIE de Gâtine Poitevine est aussi animateur des Mesures-Agroenvironnementales. Ces aides soutiennent notamment les actions de limitation de la fertilisation et d'entretien de haies.

Les exploitants du bassin sont, pour certains, engagés dans des Mesures agroenvironnementales.

Avis aux porteurs de projets

Vous avez décidé d'opérer un projet d'aménagement (boisement, défrichage, mise en culture, drainage, étangs, etc.) directement sur le site Natura 2000 ou à ses abords immédiats?

Pensez de manière préventive à vous rapprocher de votre mairie pour vous faire connaître.

Natura 2000 n'a pas vocation à interdire des projets mais simplement à s'assurer qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

L'outil de prévention qu'est l'évaluation des incidences permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.



Un petit bilan des engagements depuis 2015 vous est dressé ci-après :

- 275 ha engagés en gestion extensive de la prairie (limitation ou interdiction des apports de fumier et engrais minéraux)

- 11 km linéaires de haies et ripisylve engagés en entretien

- des engagements globaux à l'échelle du système d'exploitation gérés par le SERTAD (Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du sud Deux-Sèvres).

Il parle du Magnerolles...



Présentez-nous votre association en quelques mots

L'association, composée de 350 adhérents, est gestionnaire des cours d'eau sur le saint-maixentais depuis 1927. Sa particularité est d'avoir une gestion piscicole patrimoniale tournée vers les habitats. Ce travail est reconnu puisque le nombre d'adhérents est en augmentation avec notamment beaucoup de jeunes.

Quels sont les objectifs de votre association ?

2 objectifs majeurs qui se recoupent :

Garantir la pérennisation de la pêche par le nombre d'adhérents et les moyens mis en œuvre. Préserver le patrimoine naturel qui n'est pas réservé aux pêcheurs ! Cela est d'ailleurs une approche convergente avec Natura 2000 car à visée multi-acteurs. Il ne peut y avoir des pêcheurs que s'il y a des poissons et des poissons que si le milieu est en bon état. Si on ne s'occupe que des pêcheurs on n'a rien compris.

Que pensez-vous de l'action Natura 2000 sur le Magnerolles ?

Natura 2000 permet d'avoir une approche intéressante de sensibilisation notamment du public agricole quant à la préservation des zones humides ou encore l'impact des traitements. Le travail d'animation et la désignation du site en Natura 2000 constituent des leviers sur lesquels s'appuie l'AAPPMA pour ses actions. L'avantage est que les acteurs sont différents et complémentaires.

Avez-vous des actions en prévision sur le Magnerolles ?

Pour faire suite à l'inventaire des sources réalisé dans le cadre Natura 2000, nous souhaitons engager une action sur les sources pérennes permettant de limiter le phénomène d'assec généralisé sur le cours principal à l'étiage.

Il s'agira tout d'abord de hiérarchiser les sources les plus importantes de par leur débit ou niveau de dégradation. Une action de protection contre le piétinement du bétail sera prévue via la pose de clôtures, abreuvoirs ou l'aménagement de gués. Des actions de restauration morphologique du lit pourront être envisagées de sorte à « assainir » les eaux et augmenter la diversité des habitats aquatiques. L'espèce repère bénéficiant de ces travaux étant bien évidemment la truite sauvage.

Avez-vous un message à faire passer, un point de vigilance concernant le Magnerolles ?

Oui et cela vaut pour d'autres cours d'eau sur notre secteur, les bandes enherbées mises en place au bord de nos cours d'eau sont globalement respectées et c'est positif. Toutefois il existe un réel problème avec les produits molluscicides dont les métaldéhydes (NDLR : anti-limaces). Ce sont des produits sous forme de granulés qui sont appliqués avec un propulseur à 15-20 mètres porté par un quad bien souvent en pourtour de parcelle. Il n'est pas normal que ces produits très nocifs pour la faune aquatique puissent arriver dans l'eau et sur les bandes enherbées. Des précautions doivent être prises pour limiter leur impact probablement responsable de la baisse des populations d'invertébrés aquatiques.

Un dernier petit mot de conclusion ?

Nous souhaitons avoir des rapports apaisés avec les agriculteurs de notre territoire pour mieux les aider et sensibiliser. Nous sommes très contents d'avoir encore de l'élevage dans toutes les zones inondables car l'impact de la mise en culture dans ces zones est très important, j'ai vu nos rivières mourir avec la mise en culture de certaines de ces zones...